

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi six mai deux mille vingt-quatre à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller

Est absent : M. Sylvain Bourque, conseiller

Est aussi présent : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 avril 2024;
5. Comptes/finances pour approbation;
6. Correspondance;
7. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – confirmation de la réalisation des travaux;
8. Réfection de la toiture de la Neigière – confirmation d'un mandat;
9. Avis de motion – Règlement 331-2024 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection du rang 2 Est;
10. Dépôt du règlement 331-2024 décrétant une dépense de 2 389 300\$ et un emprunt de 2 389 300\$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang 2 Est;
11. Employé saisonnier d'été travaux publics – Autorisation d'embauche;
12. Employé saisonnier d'été loisirs – Autorisation d'embauche;
13. Procès-verbal de la rencontre du 29 avril 2024 du comité consultatif en urbanisme - Dépôt;
14. Demande de permis dans le secteur régis par le PIIA (lot 6 587 183) – Autorisation;
15. Demande de droit passage du Club de VTT de la Baie - Autorisation;
16. Appui au Carrefour 50+ du Québec;
17. Employé de camp de jour – Autorisation d'embauche;
18. URLS Gaspésie-îles-de-la-Madeleine – Confirmation d'une aide financière;
19. Autre(s) sujet(s) :
 - 19.1 Motion de félicitation aux organisateurs de salon des créateurs;
 - 19.2 Projet de rénovation de l'aréna et de budget participatif – mandat de support;
 - 19.3 Centre de plein air Mèlèzière – Demande de soutien technique et financier;
 - 19.4 Havre de pêche de ruisseau Leblanc – demande de reconnaissance à titre de Port pour petits bateaux;
20. Suivi des dossiers des élus;
21. Période de questions;

22. Levée (ou ajournement) de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 024-05-112

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Joshua Burns propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 19, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-05-113

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-05-114

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AVRIL 2024

Il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 avril 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-05-115

5. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois d'avril 2024 soient acceptés pour un montant global de 363 715.37\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon l'entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 MAMH – Déclaration de réciprocité;
- 6.2 MAMH – Invitation tournée régionale 2024;

RÉSOLUTION 024-05-116

7. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville ont été réalisés;

CONSIDÉRANT la reddition de compte finale déposée par le directeur général et greffier trésorier au conseil municipal;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale déposée par le directeur général et greffier-trésorier.

Adopté

RÉSOLUTION 024-04-117

8. RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA NEIGIÈRE – CONFIRMATION D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 023-08-590 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC Bonaventure pour la réfection du toit de la Neigière;

CONSIDÉRANT la réponse positive de la MRC Bonaventure confirmant une aide financière de 13 020\$ pour la réfection du toit de la Neigière;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des 2 soumissions reçues est celle de Construction Axeco au montant de 17 360\$ avant les taxes applicables;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de réfection de la toiture de la Neigière à Construction AXECO au montant de 17 360\$ avant les taxes applicables.

Que le montant résiduel des travaux soit payé par les opérations courantes

Adopté

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 331-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 2 EST;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Jean-Bertrand Molloy, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 331-2024 décrétant une dépense de 2 389 300\$ et un emprunt de 2 389 300\$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang 2 Est.

RÉSOLUTION 024-05-118

10. DÉPÔT DU RÈGLEMENT 331-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 389 300\$ ET UN EMPRUNT DE 2 389 300\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 2 EST;

Il est, par la présente, déposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy conseiller, le projet du règlement numéro 331-2024 décrétant une dépense de 2 389 300\$ et un emprunt de 2 389 300\$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang 2 Est, règlement qui sera adopté à une séance subséquente.;

Règlement numéro 331-2024 décrétant une dépense de 2 389 300 \$ et un emprunt de 2 389 300 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang 2 Est.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à l'exécution des travaux de réfection du rang 2 Est selon les plans et devis préparés par Tetrattech QI, portant les numéros 51129TT, en date du 26 septembre 2024 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Tetrattech QI, en date du 26 septembre, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 389 300\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 389 300\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-119

11. EMPLOYÉ SAISONNIER D'ÉTÉ TRAVAUX PUBLICS– AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale requiert l'engagement d'employés saisonniers aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics nécessite l'ajout pour la saison estivale d'un opérateur et d'un manœuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces embauches sont prévues aux prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de :

M. Michel Cyr, opérateur, 26 semaines

M. Normand Ferlatte, 27 semaines

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-120

12. EMPLOYÉ SAISONNIER D'ÉTÉ LOISIRS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale requiert l'engagement d'employés saisonniers aux loisirs pour l'entretien des gazons, parcs et infrastructures récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE ces embauches sont prévues aux prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorise l'embauche à partir du 20 mai de :

Jean-Yves Bujold 16 semaines

Ronald Poirier 16 semaines

Luc Bigaouette 16 semaines

QU'une prime de chef d'équipe équivalente à 15% de son taux horaire soit octroyé M. Jean-Yves Bujold tel que recommandé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adopté

13. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 29 AVRIL 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉPÔT

Le directeur générale et greffier-trésorier dépose pour considération par le conseil municipal le procès-verbal de la rencontre du 24 avril 2024 du comité consultatif en urbanisme

RÉSOLUTION 024-05-121

14. DEMANDE DE PERMIS DANS LE SECTEUR RÉGIS PAR LE PIIA (LOT 6 587 183) – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire se construire une résidence unifamiliale isolée et cet immeuble se trouve dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA. Il s'agit de la 3^e version du plan.

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) et d'autoriser cette demande de permis de construction situé sur le lot 6 587 183 du cadastre du Québec, telle que présentée au plan.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-122

15. DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB DE VTT DE LA BAIES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage du club de VTT de la Baie;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation avec cet organisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du Club de VTT de la Baie sur 28.2km des routes municipales suivantes :

- Rang 4 Est de la limite de Saint-Siméon à la route des Érables;
- Rang 4 Ouest de la route des Érables jusqu'au lot 5 522 757 en passant par la route de Musseleyville;
- Route Robichaud du Petit Rang 3 Ouest au lot 5 522 368 du rang 4 Ouest;
- Petit Rang 3 Ouest entre la route Loubert et la route Robichaud;
- Route Loubert entre le rang 2 Ouest et le Petit Rang 3 Ouest;
- Route Bourdage eu chemin de fer au rang 2 Ouest;
- Rang 2 Ouest de la route Loubert à la limite de New Richmond;
- Route Landry entre le rang 3 Est et le rang 4 Est;
- Rang 3 Est entre le lot 5 383 198 et la route Arsenault;
- Route Arsenault du rang 3 Est au rang 2 Est;
- Route Arsenault route 132 au rang 2 Est (accès à la cantine)
-

QUE lorsque ces autorisations concernent une route pavée, une signalisation adéquate soit mise en place pour indiquer aux VTT de circuler sur la voie pavée.

QUE le club de VTT soit responsable d'éventuel bris causé aux infrastructures municipales occasionnées par ses utilisateurs.

QUE le conseil municipal puisse mettre fin à l'entente en cas de non-respect des règles de sécurité et des exigences de l'autorisation.

QUE cette entente soit renouvelable annuellement.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-123

16. APPUI AU CARREFOUR 50+ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club 50+ de Caplan animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social,

ATTENDU QUE les activités du club 50+ offertes aux aînés de Caplan sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés,

ATTENDU QUE la population des 65 et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité,

ATTENDU QUE depuis quelques années, les gouvernements ont multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus de bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50+ du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien,

ATTENDU QUE le Carrefour 50+ du Québec, avec l'appui du club de 50 ans et plus L'Amitié de Caplan demande aux gouvernements un financement récurrent en soutien aux clubs 50+;

ATTENDU QUE la municipalité de Caplan considère que le maintien des activités du Club 50+ de Caplan est essentiel et s'intègre dans sa politique envers les familles et les aînés.

SUR LA PROPOSITION de monsieur, Paul-Égide Bourdages

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal

d'autoriser, madame le maire, Lise Castilloux à signer au nom de la municipalité une lettre d'appui au Carrefour 50+ du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du Gouvernement du Québec;

Qu'une copie de cette lettre soit transmise à M. Florent Babin président du club de Caplan et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

Qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-124

17. EMPLOYÉS CAMP DE JOUR – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour à l'été 2024 et la nécessité d'embaucher le personnel nécessaire;
CONSIDÉRANT les entrevues qui ont été réalisés par la gestionnaire du camp de jour et la greffière adjointe;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche des employés suivants pour le camp de jour :

- Animatrice – animateur :
Marika Cyr;
Théo Normandin;
- Aide-animatrice :
Léa Bourque;
Maïka Babin-Henry;
Flore Normandin;
- Accompagnatrices :
Méa Arsenault;
Émilie Gasse;

QUE les gestionnaires du camp de jour soient autorisées à procéder auprès de la Sureté du Québec aux vérifications des antécédents judiciaires des candidates-candidats.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-125

18. URLS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – CONFIRMATION D’UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l’URLS Gaspésie-îles-de-la-Madeleine est un organisme sans but lucratif;
CONSIDÉRANT l’apport important de l’organisme pour la région;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer une aide financière à l’URLS Gaspésie-îles-de-la-Madeleine de 1 500\$ pour aider aux paiements des taxes municipales.

Adopté

19. AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 024-05-126

19.1 MOTION DE FÉLICITATION AUX ORGANISATEURS DE SALON DES CRÉATEURS

CONSIDÉRANT le succès du salon des créateurs tenu les 4 et 5 mai 2024;
CONSIDÉRANT QUE l’organisation d’une telle activité nécessite beaucoup d’implication du comité organisateur;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à reconnaître le travail et l’engagement du comité organisateur dans la tenue de cette importante activité;

À CES MOTIFS il est proposé par le monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l’unanimité des conseillers présents de remercier et féliciter le comité organisateur du salon des créateurs pour l’organisation et le succès de cet événement.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-127

19.2 PROJET DE RÉNOVATION DE L’ARÉNA ET DE BUDGET PARTICIPATIF – MANDAT DE SUPPORT;

CONSIDÉRANT les nombreux projets en cours à la municipalité, ainsi que les postes vacants aux loisirs et à la direction des Travaux publics;
CONSIDÉRANT la proposition du conseil municipal au directeur général d’offrir un support à l’équipe municipale pour la réalisation du projet de rénovation de l’aréna et du projet de budget participatif;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer un mandat à taux horaire à monsieur Claude Desbiens dans le développement des projets de rénovation de l’aréna et de budget participatif.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-128

19.3 CENTRE DE PLEIN AIR MÉLÉZIÈRE – DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande du comité du Centre plein air Mélézière afin d’obtenir l’aide de la municipalité pour l’amélioration du stationnement;
CONSIDÉRANT que cet organisme supporte ce loisir pour 2 communautés.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une aide financière équivalente à 50% du coût des matériaux granulaires nécessaires à l'amélioration du stationnement.

QUE l'équipe des travaux publics procède, avec les équipements municipaux, aux travaux d'amélioration du stationnement du Centre plein air Mélézière.

Adopté

RÉSOLUTION 024-05-129

19.4 HAVRE DE PÊCHE DE RUISSEAU LEBLANC – DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR LE PROGRAMME DES PORTS POUR PETITS BATEAUX

CONSIDÉRANT l'utilisation du havre de pêche de Ruisseau-Leblanc par les pêcheurs professionnels notamment par ceux issus de la Première nation Mi'gmaq de Gesgapegiag;

CONSIDÉRANT QUE les installations portuaires du havre de pêche de Ruisseau-Leblanc est la propriété de la Municipalité de Caplan depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE les pêcheurs issus de la Première nation Mi'gmaq de Gesgapegiag utilise, par tolérance ce site régulièrement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de tous les pêcheurs professionnels d'utiliser ce site;

CONSIDÉRANT la pertinence d'obtenir une telle reconnaissance afin de soutenir ces communautés dans leur besoin;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Pêches et Océans du Canada de reconnaître le havre de pêche de ruisseau dans le Programme des Ports pour petits bateaux.

Adopté

20. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de leurs dossiers.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 024-05-130

22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Jean-Marc Moses la séance est ajournée au 21 mai 2024 à 19 h.

Il est 20h35.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et Greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.